

The press review

7-15 January 2015

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournis à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti-corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

NATIONAL NEWS



Luxemburger Wort

Lawyer hopes for leniency

LuxLeaks informant faces up to 10-years in prison



Antoine Deltour

Photo: Canal+

Published on Wednesday, 7 January, 2015 at 07:31

(CS/vb) A former PwC employee could face up to 10 years in prison for leaking thousands of documents in what has become known as the LuxLeaks scandal, his lawyer has said.

Informant Antoine Deltour spoke on French television station Canal+ on Tuesday, saying that among experts, tax avoidance schemes via Luxembourg had been an open secret. However, the general public, but also politicians, were not in the know about the extent of the system, Deltour added.

Deltour also said that it was his conscience, which drove him to the decision to leak the documents, not any ulterior motive or scheme.

In a previous interview with Libération newspaper, the 28-year-old said: "On the eve of a departure, one naturally looks to capitalise on one's professional experience," adding: "I copied training documents, but while searching the PwC database, I also came across these famous tax rulings. Without any particular intention or precise plan, I copied these also because I was appalled by their content," he said.

International criticism of PwC decision

PwC in the meantime has pressed charges against its former employee for theft and violating professional secrecy. Deltour's lawyer said that his client could face between five and up to 10 years in prison. However, he added his hopes that Luxembourg judges will be lenient and recognise that Deltour did not act out of self-interest.

The decision to press charges was criticised internationally, with an open letter signed by around 70 politicians, academics and NGO workers saying that "these disclosures were manifestly in the public interest, helping to expose the industrial scale on which Luxembourg has sanctioned aggressive tax-avoidance schemes, draining huge sums from public coffers beyond its borders."

The letter also said that the LuxLeaks paper had forced Luxembourg politicians, past and present, to admit that there is urgent need for reform of the taxation of multinationals. "The revelations have also transformed the international tax debate," the letter's authors state. "We believe this development is in large part thanks to the brave, public-spirited actions of an individual who ensured the contents of confidential tax rulings granted in Luxembourg became public."

The interview segment with Deltour starts around the 6-minute mark

In his December interview with Libération, Deltour also said that he believes that the International Consortium of Investigative Journalists, which published the leaked documents, had other sources, with some of the material dating back to after his time at PwC. Additionally, files from KMPG, Deloitte and EY have also become public.

Luxembourg's policy-makers have meanwhile committed themselves to a reform of tax rulings, with a new supervisory commission already set up to review ruling applications. Politicians have welcomed talks at OECD level and the country has voiced support for the European Commission's EU-wide request for information on tax rulings, as well as an EU directive on automatic exchange of information on rulings between member states.

Some 22 out of 28 member states are believed to offer tax rulings.

"It is unjust that Luxembourg is the only country being pilloried, that one auditing firm is singled out, because these practices are systemic," Deltour told Libération.

Luxemburger Wort

Verwaltungsräte

Wenn der Staat seine Mitarbeiter belohnt



Das Finanzministerium verwaltet die Anteile des Staates an den Unternehmen und schickt selbst zahlreiche Beamte in die Verwaltungsräte.

Gerry Huberty

Veröffentlicht am Freitag, 9. Januar 2015 um 12:00

(pso/ks) - Regelmäßig schickt der Staat seine Vertreter in Verwaltungsräte von Unternehmen, an denen er Anteile besitzt. Sie sollen dafür Sorge tragen, dass die Gelder, die der Staat investiert hat, ordentlich eingesetzt werden. Zugleich ist dies für die Minister ein Mittel, um verdiente Mitarbeiter nicht nur mit einer prestigeträchtigen Aufgabe zu betrauen, sondern auch um sie finanziell zu belohnen.

Laut Gesetz sollen die Aufwandsentschädigungen zunächst einmal in die Staatskasse fließen. Die Aufgabe der Regierung ist es im Anschluss, sie an die Mitarbeiter, die in den Verwaltungsräten sitzen, weiterzugeben. In der Praxis erhalten die Verwaltungsratsmitglieder die Gelder allerdings direkt von den Unternehmen.

Als Begründung gibt die Regierung an, sie gehe davon aus, dass die Entlohnung dem zusätzlichen Aufwand der betroffenen Mitarbeiter entspricht. Der Staat fordert unseren Informationen nach nicht einmal Angaben darüber an, wie hoch dieses "Zusatzgehalt" ausfällt. Sollte er sich dafür interessieren, bleibt ihm nur ein Blick in die Datenbank der Steuerverwaltung, bei der die Staatsvertreter ihre Einnahmen angeben.

Großzügige Bezahlung

Die Summen sind oft beträchtlich. Bei ArcelorMittal lag der Fixbetrag 2013 zwischen 134.000 und 189.000 Euro pro Jahr. Hinzu kommen 10.000 bis 26.000 Euro bei der Teilnahme oder Leitung von Sitzungen. Ex-Minister Jeannot Krecké repräsentiert heute als einziger den Staat im Verwaltungsrat von ArcelorMittal.

Beim Satellitenbetreiber SES liegt die Entlohnung bei 40.000 Euro pro Jahr. Hinzu kommen weitere Zahlungen, wenn Mitglieder bei den Sitzungen präsent sind. Zudem hielten die Verwaltungsratsmitglieder Ende 2013 0,16 Prozent des Kapitals von SES, was einem Wert von 25 Millionen Euro entspricht. Beim kleinsten börsennotierten Unternehmen, an dem der Staat beteiligt ist, der Société électrique de l'Our (SEO), teilen sich die 18 Verwaltungsratsmitglieder 233.000 Euro.

Bei den 28 Unternehmen, die nicht an der Börse notiert sind, kann die Bezahlung stark variieren. Größtzig zeigt sich hier Enovos mit im Durchschnitt etwas weniger als 40.000 pro Jahr und Mitglied.

Ein Dorn im Auge ist der Vereinigung Protinvest, die die Interessen von Anlegern vertritt, die Bezahlung der beim Staat angestellten Verwaltungsratsmitglieder. Sie hat die Regierung aufgefordert, die Höhe der betreffenden Gehälter zu veröffentlichen. Sie sähe es gerne, wenn die Gelder in die Staatskasse flössen.

Wer sitzt in welchem Verwaltungsrat?

Transparenz forderte in den vergangenen Monaten auch der Abgeordnete Justin Turpel (déi Lénk): vergeblich. Premierminister Xavier Bettel verwies in der Antwort auf eine parlamentarische Frage auf die [Internetseite der Schatzkammer](#). Dort sind die Unternehmen, an denen der Staat Anteile hält, aufgelistet. Wer in den Verwaltungsräten sitzt, steht dort allerdings nicht. Darüber gibt das "Registre de Commerce" Aufschluss. Doch welche dieser Personen wurde vom Staat in den Verwaltungsrat geschickt? Dies ist nicht ersichtlich.

Innerhalb des Staatsapparats gibt es keine Liste, in denen die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder und ihre Identität verzeichnet sind. Auf Anfrage konnten jedenfalls weder das Staats- noch das Finanzministerium eine solche Auflistung liefern.

Sind die Repräsentanten kompetent genug?

Weiteres Problem: Die staatlichen Vertreter sind einem **Interessenskonflikt** ausgesetzt. Auf der einen Seite ist es die Aufgabe der Verwaltungsratsmitglieder, den Erfolg eines Unternehmens zu sichern. Auf der anderen Seite sind diese wirtschaftlich ausgerichteten Handlungen nicht immer im Sinne des Staates, der sein Mitspracherecht dazu ausnutzen kann, bestimmte Entscheidungen zu verhindern. Als Beispiel kann hier Cargolux genannt werden: Qatar Airways fühlte sich angesichts des politischen Widerstands mehrfach blockiert und entschied, sich als Anteilseigner schnell zurückzuziehen.

Die **Verantwortung der ministeriellen Mitarbeiter in den Firmen ist hoch**: Der Marktwert der staatlichen Anteile an den börsennotierten Unternehmen liegt bei mehr als zwei Milliarden Euro, jener an den 28 nicht-börsennotierten Firmen (Luxair, Cargolux, Enovos, ...) bei 464,6 Millionen Euro. Bei den öffentlichen Einrichtungen beträgt der Wert 1,8 Milliarden Euro. Angesichts dieser Summen drängt sich die Frage, ob die zahlreichen staatlichen Repräsentanten in diesen Firmen alle für ihre Aufgabe ausreichend qualifiziert sind, sicherlich auf.



RETOUR SUR COMMENTAIRES

10 janvier 2015 15:23; Act: 10.01.2015 15:31

Antoine Deltour «mord la main qui l'a nourri»

LUXEMBOURG – Le témoignage de l'auteur présumé des fuites dans l'affaire LuxLeaks a intéressé les lecteurs de «L'essentiel». Et provoqué de vifs débats.



Antoine Deltour n'a pas fait l'unanimité sur le plateau de Canal+. À partir de 5'55"

Antoine Deltour s'exprime très rarement à la télévision. Mais le passage mardi de l'auteur présumé des fuites dans l'affaire LuxLeaks sur la chaîne française Canal+ a beaucoup fait réagir les internautes. Cette semaine, [l'article relatif sur le site Internet](#) de L'essentiel est celui qui a reçu le plus de commentaires. Souvent très tranchés, les uns considérant l'ancien auditeur du cabinet d'audit PWC comme un héros, les autres comme un traître.

Les commentateurs de L'essentiel sont tout de même peu nombreux à apprécier l'action du Français. «Heureusement qu'il y a encore des personnes honnêtes qui sont prêtes à perdre leurs emplois lorsqu'elles jugent que les pratiques de leurs employeurs ne sont pas conformes à l'éthique», s'enthousiasme **Vindulux**, l'un des plus fidèles commentateurs du site. «Tant qu'il y aura des gens pour défendre l'intérêt général et non leur petit intérêt personnel, alors il y aura de l'espoir et un avenir», se réjouit aussi **Nicolas. Une faille au niveau européen?**

L'avis n'est évidemment pas unanimement partagé. «Il a signé très certainement un contrat avec clause de confidentialité, un simple "copier-coller" est considéré comme une violation de cette clause, estime **Sali**. Toute société a aussi généralement des règlements internes tels que les codes de conduite, et encore plus les cabinets d'audit!» Deltour «mord la main qui l'a nourri», pense **Le Franc**. D'autres utilisent la carte de l'ironie, à l'image d'**Acas** : «Si ces pratiques légales le dérangent tant que ça, qu'il aille jusqu'au bout de son raisonnement et qu'il rende ses salaires perçus auprès de PWC, puisqu'il a été payé par l'argent qu'ont ramenées ces tax rulings à son employeur».

Mimi, quant à elle, estime que l'acte d'Antoine Deltour aura des conséquences pour la profession: «plus personne n'a confiance en les auditeurs à cause de lui». **Anticonformiste**, enfin, voit dans cette affaire une faille au niveau européen: «Cette Union Européenne a un joli nom. Union Européenne où chaque pays taxe par intérêt. Cette UE où les pays voisins s'entretuent pour leur propre intérêt fiscal, financier et politique».

(Joseph Gaulier/*L'essentiel*)

PAPERJAM

NOUVEAU DOSSIER

LuxLeaks1: une deuxième source identifiée

11.01.2015 15:59

Par [Thierry Raizer](#)



La seconde source a aussi transmis les documents à la presse en 2012. PwC a déménagé entre temps dans ses nouveaux locaux de Crystal Park.

(photo: Jessica Theis / archives)

PwC Luxembourg a apporté de nouvelles précisions dans le contexte du premier épisode de LuxLeaks organisé le 6 novembre dernier par le consortium de journalistes d'investigation ICIJ et qui avait conduit à la diffusion de nombreux accords fiscaux préalables (rulings) de sociétés clientes du cabinet d'audit et de conseil.

La plupart de ces documents sont à imputer à Antoine Deltour, un ancien auditeur employé par la firme et qui a avoué les avoir transmis à la presse suite à son départ de PwC en 2012. Mais le communiqué diffusé par PwC vendredi soir précise que 16 documents parmi les centaines diffusés au grand public étaient d'une nature différente, à savoir des déclarations fiscales de sociétés également clientes de PwC. «Après une enquête, il est rapidement apparu que ces 16 documents avaient également été dérobés et transmis à la presse en 2012 par un employé qui avait accès à ces derniers», précise PwC, qui indique par là même qu'une seconde source interne a permis à ICIJ de réaliser LuxLeaks1.

La firme ajoute avoir rapidement pris toutes les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts et ceux de ses clients: «L'employé en cause a été licencié et le dossier a été transmis à la justice luxembourgeoise.»

On ne sait pas à ce stade quand la source a été démasquée et renvoyée.

Deux dossiers à l'instruction

Deux dossiers sont donc à l'instruction auprès de la justice luxembourgeoise, celui de cette nouvelle source et celui d'Antoine Deltour, qui risquerait, selon l'intervention de son avocat la semaine dernière sur Canal+, entre 5 et 10 ans de prison.

Le cabinet déclare enfin qu'il n'existe «aucun lien entre cet événement et la seconde vague d'accords fiscaux préalables publiés par l'ICIJ (LuxLeaks2) le 9 décembre 2014, pour lesquels les investigations menées par PwC concluent qu'aucun d'entre eux n'a été dérobé chez PwC».

Luxemburger Wort

Request for additional report

Global Forum agrees to Luxembourg transparency review



Photo: Gerry Huberty

Published on Monday, 12 January, 2015 at 17:34

(CS) The OECD's Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes has agreed to carry out an additional peer review, in light of legislative changes to improve the country's transparency record.

In November 2013, Luxembourg was deemed non-compliant by the Global Forum, together with Cyprus, the Seychelles and the British Virgin Islands. The peer review report concluded that the four countries had failed to share information and thereby possibly helped hide tax cheats.

At the time, Luxembourg criticised the report as “**excessively harsh.**”

A supplementary peer review is to get underway in January. “Over the past year, Luxembourg has taken a series of legislative and practical measures with a view to becoming compliant with the recommendation of the World Forum,” Finance Minister Pierre Gramegna commented.

“I am convinced that the experts will confirm the efficiency of these measures and the compliance of our current judicial framework with applicable international norms, which will allow the attribution of a better rating,” he said.

Results of the review are expected before the end of the year



13 janvier 2015 18:28; Act: 14.01.2015 09:24

LuxLeaks s'invite aussi au Parlement européen

STRASBOURG/LUXEMBOURG - Des députés européens, parmi lesquels un Luxembourgeois, souhaitent créer une commission d'enquête sur les pratiques fiscales au Grand-Duché et en Europe.



Le Parlement européen de Strasbourg pourrait créer une commission pour enquêter sur les pratiques fiscales des États membres. (photo: AFP)

L'[affaire LuxLeaks](#) est décidément loin d'être terminée. Des députés européens souhaitent qu'une commission d'enquête passe à la loupe les pratiques fiscales du Grand-Duché et d'autres pays européens. La signature d'un quart des députés européens est nécessaire pour constituer cette commission. Ce mardi, il ne manquait plus que quelques signatures, à en croire divers cercles européens.

Même Claude Turmes a apposé sa signature au bas du document. Le député Vert européen a expliqué ses motivations dans un communiqué envoyé à *L'essentiel*: «Tout le monde sait que le Luxembourg n'est pas le seul pays d'Europe à recourir aux tax rulings. Il convient donc d'examiner les pratiques fiscales de tous les États membres». La politique fiscale européenne n'est pas fixée au Grand-Duché mais bien à Bruxelles. C'est pourquoi une solution globale à l'échelon européen est souhaitable, selon Claude Turmes.

Coopérer dans l'intérêt de la transparence

De son côté, Viviane Reding (CSV) est opposée à la constitution d'une commission d'enquête. L'ancien commissaire européen à la Justice se demande si le Parlement européen est la bonne instance pour enquêter sur les pratiques fiscales nationales. À l'instar de Claude Turmes, elle condamne la «polémique unilatérale» contre le Grand-Duché.

«On a fait du Luxembourg un cas particulier alors que des pratiques fiscales analogues existent dans d'autres pays européens», a-t-elle expliqué. Selon elle, le Parlement européen prépare déjà un rapport sur le système fiscal luxembourgeois. Elle demande au gouvernement de Xavier Bettel de coopérer, dans l'intérêt de la transparence, afin que «le Luxembourg retrouve sa crédibilité en Europe».

(Jörg Tschürtz/*L'essentiel*)



Luxemburger Wort

TTIP

EU finds 'huge scepticism' over US trade deal



European farmers and pro-democracy activists demonstrate against TTIP near the European Commission Brussels in December

Photo: Reuters

Published on Tuesday, 13 January, 2015 at 17:15

(AFP) A survey has found "huge scepticism" among Europeans about a key element in a huge EU-US trade deal that lets corporations sue governments, trade commissioner Cecilia Malmström said Tuesday.

The result is the latest setback for TTIP, the Transatlantic Trade and Investment Pact. The EU and United States began talks 19 months ago on what aims be the world's biggest free trade deal.

The online consultation received 150,000 responses, an EU record, though officials insisted that 97 percent of these contained pre-defined, negative answers organised by activists.

"The consultation clearly shows that there is a huge scepticism against the ISDS instrument", Malmström said in a statement.

ISDS, or the investor-state dispute settlement, is a key part of the trade deal which would allow firms to sue national governments if they feel that local laws such as health and safety regulations violate the trade deal and threaten their investments.

But campaigners in key EU countries are fiercely opposed to the clause.

'Open and frank discussion'

In an effort to appease their concerns, the European Commission, the EU's executive branch, carried out the survey.

"We need to have an open and frank discussion about investment protection and ISDS in TTIP with EU governments, with the European Parliament and civil society before launching any policy recommendations in this area," Malmoström added.

The United States has made the inclusion of the investor clause a key part of its demands, and the whole deal could fail if the battle against it prevails.

The EU's 28 governments, which unanimously approved the terms of negotiations including ISDS, have set themselves the ambitious goal of concluding the talks by the end of 2015.

The next round of talks is in February.

But the fierce resistance against ISDS and other hot-button issues - including the protection of European products like Germany's bratwurst sausage from low-quality copycats - makes this seem unlikely.

Les entreprises dans le maquis des législations anti-corruption

OPINIONS



Marc-Elie Caspar (Crédits : DR)

Marc-Elie Caspar et André Jacquemet | 13/01/2015, 12:07 - 1675 mots

Les entreprises peuvent tomber sans le savoir sous le coup d'une législation étrangère anti-corruption. Elles doivent prouver leur bonne foi. par Marc-Elie Caspar, Directeur des Ventes LexisNexis Business Information Solutions, et André Jacquemet, Associé du cabinet BPA

Pris dans la spirale d'une mondialisation croissante, les chefs d'entreprise doivent piloter leur activité en faisant face à des impératifs économiques et des contraintes normatives pesantes. Face au foisonnement des règles applicables, les choix des dirigeants engagent de plus en plus leur responsabilité et le devenir de leur structure. Quelle responsabilité pour l'entreprise face à l'extra territorialité des lois en matière de corruption internationale ? L'éthique des affaires : un sujet hautement sensible dont le tabou est levé ...

[Convention de l'ONU, de l'OCDE, lois internationales, nationales : comment avancer dans ce maquis législatif?](#)

Depuis plus de 30 ans, la lutte contre la corruption constitue une des mesures phares des gouvernements américains avec une législation bien rodée depuis la fin des années 70 (le « FCPA »).

Au niveau international, le socle de base de la législation anti-corruption repose principalement sur les conventions de l'ONU (en vigueur depuis 2005), de l'OCDE (en vigueur en 2000) et de l'Union Européenne (en vigueur en 2003), la ratification de ces dernières ayant constitué un tournant significatif dans l'histoire de la lutte contre la corruption. En effet, depuis la fin des années 90, les Etats n'ont eu de cesse de promouvoir des lois dédiées à ce combat, à l'instar de la France en 1992, du Royaume Uni en 2010 - avec son Bribery Act, de la Chine en 2013, du Brésil en 2014...

Autant de législations avec lesquelles les dirigeants doivent composer dans un contexte où l'internationalisation des relations constitue une porte grande ouverte à la reconnaissance de la compétence d'une loi étrangère, en application du principe d'extraterritorialité des lois. En vertu de ce dernier, l'intérêt supérieur de l'Etat prend une place prépondérante, justifiant la mise en œuvre d'une législation parfois totalement étrangère à l'entreprise et à son dirigeant. Cet élément constitue un véritable facteur d'insécurité juridique pour les sociétés qui doivent désormais et plus que jamais agir en toute connaissance de cause avec une parfaite maîtrise du risque corruption.

La corruption, une notion encore trop mal perçue des dirigeants

Peu de dirigeants auraient conscience de l'importance de mettre en place des procédures au sein de l'entreprise pour lutter contre la corruption. Et pour cause, la notion même représenterait un véritable tabou selon les pays où les entreprises, pour lesquels il conviendrait plutôt d'évoquer la problématique sous l'appellation « éthique des affaires ». Selon un rapport de l'Union Européenne en date de 2011, la corruption représenterait 5% du PIB mondial. D'où une lutte sans merci et coordonnée, via une véritable coopération judiciaire, par application des conventions internationales. La France a ratifié celle de l'OCDE en 2000 et à ce titre, tout dirigeant devrait être en mesure de pouvoir définir le concept de corruption, les infractions corrélatives, les comportements à risque et d'éviter toute mise en relation commerciale de nature à impacter l'entreprise.

Distinguer corruption publique et corruption privée

La corruption s'entend comme étant le fait de promettre, d'offrir, d'accorder à un tiers directement ou indirectement un avantage pécuniaire indû ou autre pour lui ou autres personnes, entités, afin d'accomplir un acte en vue d'obtenir un avantage commercial. Elle se couple souvent avec des infractions connexes telles le blanchiment d'argent, l'abus de bien social et entraîne systématiquement une fraude comptable.

Concrètement, la corruption publique est à distinguer de la corruption privée, chacune entraînant une répression différente. L'intégration des concepts de corruption et d'extraterritorialité des lois des pays font partie des mesures de bonne gouvernance d'une entreprise.

Pourquoi intégrer la gestion du risque de corruption dans le pilotage de l'entreprise

Tout d'abord, en raison de ce fameux principe d'extraterritorialité des lois qui, loin d'être une hypothèse d'école, touche directement toutes les entreprises. Dès lors qu'un élément de rattachement d'une loi étrangère se glisse dans la façon de conduire ses opérations, même en France, il est suffisant pour attirer l'applicabilité de la loi étrangère.

Par exemple, si un contrat est signé entre un pays A et un pays B, autres que l'Amérique, et que la monnaie du contrat est le dollar, la loi américaine est applicable. Or, peu de dirigeants connaissent l'extrême sévérité du principe d'extraterritorialité des lois et de son impact pour l'entreprise. Pour s'en convaincre, il suffit de citer l'exemple d'un des dirigeants de Siemens, poursuivi selon l'application de la loi américaine, alors que l'infraction était commise en Argentine tout simplement parce qu'il avait utilisé son téléphone portable depuis l'Amérique pour diriger l'affaire !

Toute société risque de tomber sous le coup d'une loi anti-corruption qu'elle ne connaît pas

C'est dire que toute société, quelle que soit sa dimension ou son activité est susceptible de tomber sous le coup d'une législation anti - corruption dont elle ne connaît pas les contours. De fait, l'organisation d'une défense judiciaire par des avocats étrangers, pour l'application d'une loi étrangère, non seulement est coûteuse mais surtout hasardeuse et très préjudiciable en termes d'image pour l'entreprise. A ces éléments s'ajoutent les condamnations financières au titre de la réparation du préjudice, les éventuelles restitutions financières ou autres, les condamnations à des amendes dont les montants sont des plus dissuasifs (à l'instar de Total condamné à payer pas moins de 400 millions d'euros) sans compter la responsabilité pénale tant des dirigeants de fait que de droit (en France, les sanctions peuvent aller jusqu'à 150.000 euros d'amende et 10 ans de prison !, cf le rapport de l'OCDE du 2 décembre 2014).[1]

Autant dire que mieux vaut se faire accompagner par des spécialistes de la lutte anti-corruption. Recueillir toute l'information préalable indispensable au pilotage de l'activité en toute sérénité permet d'avoir en main tous les outils d'une gestion prudente. La "due diligence" préalable est un processus indispensable pour la protection de l'entreprise et de ses dirigeants. Cette attitude préventive et pédagogique- il s'agit de se faire accompagner par des professionnels dans la connaissance du phénomène- évitera d'assumer a posteriori les

conséquences de l'absence de prise en compte du risque corruption dans les opérations de la société.

Maîtriser le risque corruption dans l'entreprise : une affaire de bonne foi

En cas de poursuite engagée contre l'entreprise, le dirigeant devra répondre aux questions accusatrices du juge d'instruction qui sont toujours tournées vers la recherche de sa bonne foi : « *Comment se fait-il que vous ayez contracté avec tel organisme, réalisé telle affaire, alors que de commune renommée, dans la presse spécialisée il apparaît comme douteux ? Vous ne pouviez pas ne pas savoir, vous ne deviez pas ne pas savoir* ». Ainsi, la seule façon de surmonter des accusations de corruption sera de montrer « patte blanche » en prouvant la bonne volonté et la bonne foi mise en œuvre par le dirigeant, au sein de l'entreprise pour lutter contre la corruption ou les infractions connexes.

Démontrer l'existence d'une organisation interne contre la corruption

Bien sûr, il faudra plus que des mots, les simples auto-déclarations avec mise en exergue d'une charte éthique ne suffiront pas. Il conviendra par exemple de démontrer une organisation interne destinée à la lutter contre la corruption, une gouvernance faite autour de cette notion ou encore, le recours à un cabinet de conseil, la vérification systématique de toutes les parties prenantes, tout acte de nature à établir que la bonne foi du dirigeant n'est pas à remettre en cause... mais attention, là où l'affaire se complique c'est lorsque la loi américaine trouve application dans la mesure où cette dernière juge avec autant de sévérité les auteurs de faits de corruption que ceux qui auront laissé faire.

Autant dire que tous les acteurs de l'entreprise, dirigeants de fait et de droit sont concernés par l'éthique des entreprises. Une situation qui devrait encourager les intervenants à faire preuve de prudence en procédant à des vérifications relatives aux parties prenantes « due diligence », en formant son personnel, en apprenant à déterminer les situations à risques (les Etats dans lesquels les risques de corruption sont forts, les personnalités à éviter, les entreprises black listées par la banque mondiale et autres organismes internationaux), bref toutes les situations et activités de nature à mettre en danger la réputation de l'entreprise et à mettre en péril son devenir.

Mieux vaut encore renoncer à une affaire juteuse plutôt que de prendre le risque de s'exposer sous les feux médiatiques et d'engendrer des poursuites judiciaires. Organisation, contrôle interne, éthique seraient donc les trois éléments clés du système de prévention de la corruption dans les entreprises.

La France pointée du doigt : des poursuites en perspective

Aujourd'hui, plus que jamais, l'appréhension de la notion de corruption par les chefs d'entreprise est incontournable. En effet, l'OCDE pointe du doigt l'efficacité du dispositif judiciaire français qui ne poursuit pas assez les entreprises pour fait de corruption en France et à l'étranger. De plus, Transparency International a mis en exergue, dans son classement des pays sorti récemment, le fait que la France a perdu deux points, se situant à la 26ème place en décembre 2014[2] ! Enfin, depuis la loi anti - corruption promulguée en France en 2013, les associations et sociétés civiles peuvent désormais engager des poursuites pour fait de corruption. Cette nouveauté législative engendre un risque fort pour l'entreprise et ses dirigeants qui devront redoubler de vigilance au niveau préventif. Il semblerait donc que l'horizon des chefs d'entreprises français risque lourdement de s'assombrir avec des perspectives sérieuses de risque de poursuite dans les mois à venir...

Marc-Elie Caspar, Directeur des Ventes LexisNexis Business Information Solutions, André Jacquemet, Associé du cabinet BPA